

Mais ces sommes seront disponibles pour entreprendre de grosses réparations sur l'ensemble écoles-mairie-logements instituteurs où la commune en tant que propriétaire doit le clos et le couvert, ce qui est fait pour le couvert mais pas pour le clos.

Voilà la première réalisation que nous souhaitons voir effectuée pour l'année 1990 car cela devient très urgent.

Ce début d'année nous réserve beaucoup de travail. D'une part le remembrement, comme j'ai pu le constater pendant l'enquête du 25 au 28/11/89, crée des soucis à certains d'entre vous. Je pense que cela est dû à une mauvaise interprétation; en effet la commission ne souhaite pas prendre des jardins ou des terrains à bâtir à leurs légitimes propriétaires pour les céder à d'autres, son but est simplement de déterminer le périmètre de remembrement afin de pouvoir, dans le cas où le besoin s'en ferait sentir, apporter quelques aménagements, en accord avec les personnes concernées. D'autre part, tâche inhabituelle, le recensement des logements et des habitants de la commune : là aussi nous souhaitons que cela vous ennuie le moins possible et que vous réserviez le meilleur accueil à la personne chargée de cette opération.

Meilleurs Voeux à Tous.

Le Maire,

G. HARANG

VIE ASSOCIATIVE

SAPEURS POMPIERS

Les Sapeurs-Pompiers tiennent à remercier les habitants de Conchy du bon accueil qui leur a été réservé lors de la distribution des calendriers. Ils vous renouvellent leurs bons vœux.

CLUB DU TROISIEME AGE

Présidente : Mme OFFRET Lucienne

Vice-président: Mr DELAVAQUERIE Marcel

Trésorière : Mme LEMAIRE Gilberte

Secrétaire : Mr PILLOT Daniel

L'année 1989 s'est déroulée sous de bons auspices, hélas certains nous ont quittés et ne nous laissent que des regrets.

Aussi aimerions nous lancer un appel:

Notre Club est ouvert à tous et n'est pas uniquement réservé aux retraités et aux personnes âgées. Toute personne ayant du temps libre peut venir nous rejoindre, reprenez ces dates:

1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois Salle polyvalente

L'ambiance y est sympathique et l'on s'y amuse beaucoup.

Dans l'attente de votre visite, acceptez nos meilleurs vœux de bonne et heureuse année.

La présidente, L. OFFRET

PING PONG

Les pongistes vous présentent leurs vœux et ont le plaisir de vous faire part de la naissance officielle du " CLUB SPORTIF DE CONCHY LES POTS ", association loi 1901.

Banzaï! Les balles fusent, les plaisanteries aussi. Nous sommes de plus en plus nombreux et assidus à pratiquer ce sport qui est pour nous, avant tout, un moyen de se retrouver, de s'apprécier et de jouer ensemble sans complexes. Ceci n'empêche pas un certain sérieux dans l'entraînement et je ne peux que féliciter nos joueurs pour les progrès remarquables qu'ils ont tous faits. J'espère que le prochain tournoi démontrera à tous notre vitalité.

G. COLLIN

FESTIVITES

Dimanche 4 février :

Thé dansant avec les TROUBADOURS au profit de la caisse des Ecoles

Salle des fêtes - 15 heures -

Samedi 3 mars :

Carnaval pour tous.

Préparez vos déguisements.

VIE PAROISSIALE

MESSES

Dimanche 28 janvier à 9h 30

Dimanche 25 Février à 9h 30

Dimanche 25 Mars à 9h 30

ETAT CIVIL

NAISSANCE

NONNOTTE Fabian le 21-12-1989 à Compiègne

DECES

DUMONT Georges le 14-10-1989 à Compiègne

Inhumé le 18-10-1989 à Conchy

CENSIER Marcel le 29-10-1989 à Montdidier

Inhumé le 31-10-1989 à Conchy

JOURDAN Simone le 21-11-1989 à Tours

Inhumé le 25-11-1989 à Conchy

FRANCOIS André le 02-12-1989 à Paris

Inhumé le 06-12-1989 à Conchy

TRIBUNE LIBRE

LETTRE OUVERTE A MONSIEUR LE MAIRE

Vous avez proposé au Conseil Municipal d'instituer une taxe communale sur le courant électrique, mais avez vous réfléchi qu'une charge supplémentaire va être demandée aux jeunes ménages, car ce sont eux les principaux touchés.

Ce sont les constructions nouvelles qui ont permis la réouverture et la transformation de la classe fermée depuis le départ en retraite de Monsieur Labye, en classe maternelle et la création d'un emploi de femme de service titulaire.

D'autre part j'ai regardé la formation des commissions, dans aucune je n'ai vu figurer Mr Gérard Foyard. Qu'est-il devenu?

Je pense qu'une parution du Conchylien tous les 6 mois serait suffisante, le 1^{er} numéro était triste et vide, le 2^e l'est tout autant.

Ce sont quelques réflexions que je me permets d'exprimer tout au haut, alors que beaucoup les pensent tout bas.

Madame Lanvin

REPONSE A MADAME LANVIN

C'est avec un très grand intérêt que j'ai pris connaissance de votre "Lettre ouverte à Monsieur le Maire" et je tiens à vous remercier tout spécialement de la qualité de vos avis et réflexions.

Concernant la taxe communale sur le courant électrique, si nous ne l'appliquons pas de cette manière (qui pour moi est la plus rationnelle, compte tenu que les services doivent être payés par celui qui les utilise), nous serons obligés de le prendre sur le budget comme je l'explique dans ma lettre.

Par ailleurs, avez-vous réfléchi au fait que vous mettez en seul exergue, le cas particulier des jeunes ménages-O combien dignes d'intérêt- qui souvent connaissent des difficultés, mais peuvent aussi accéder à un avenir meilleur, ce que je leur souhaite de tout coeur.

Pensez-vous que des ménages aux liens plus anciens- ceux des retraités par exemple- disposant de revenus modestes, ne soient pas concernés eux aussi par ce problème de vie moderne?

Je ne puis croire un seul instant qu'en l'occurrence, vous ayez pensé à discriminer!

La démission de Monsieur FOYART n'implique pas une désapprobation des actions du Conseil Municipal mais simplement une mésentente avec un de ses membres. Son départ, que nous regrettons, avait essentiellement pour but d'éviter des polémiques stériles.

Quant au " CONCHYLIEN ", la commune étant une petite patrie, il n'appartient pas seulement aux élus, mais à l'ensemble de la population. Soyez assurée que toutes contributions, à commencer par la vôtre, seront les bienvenues. Elles permettront de combler le "triste vide" relevé, ce qui sera apprécié de tout un chacun.

Une lettre, quelle qu'elle soit, notamment ouverte-devant, à tout le moins, comporter une formule de bienséance, je vous prie de croire, Madame Lanvin, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le Maire

RELATION DE L'HIVER DE 1709 (1)

Cette année est remarquable par la grande froydure qui commença le 6^e de janvier en la même année et qui causa une stérilité générale par tout le royaume. Les bleds manquèrent généralement et ce qui échappa à la rigueur de ce redoutable hyver ne valut rien à la récolte et fut niellé. Il valut jusqu'à soixante-quinze livres le sacq, mesure de trois septiers et demy. On se promettoit rien moins qu'une famine générale qui devoit désoler toutes les provinces, lorsque Dieu par un miracle de sa Providence produisit une si grande quantité d'orge d'un petit nombre de grains qu'on en avoit confié à la terre (et encore en certains cantons) que toute la France en rescut et en trouva-t-on pour fournir aux ennemis de l'Etat et aux provinces voisines, et ne valoit que quatre livres à cent sols pendant les deux tiers de l'année. Ce terroir en produisit une grande quantité parce qu'il étoit bien ensemencé, quoique l'orge valut lors des semailles jusqu'à vingt-cinq et vingt-sept livres le septier de Roye, et encore ne la vendoit-on qu'en fraude et de nuit parce que la Cour y voulut mettre une taxe fixe, ce qui apporta plus de confusion que de bon ordre.

Le froid fit fendre les arbres, on compta près de trois mille pieds d'arbres fruitiers en cette paroisse qui moururent par la gelée et les autres devinrent infructueux: ce qui diminuera le revenu de la cure de plus de cent vingt livres dans la suite. Elle m'a valu cette année près de trois mil livres, ce qui m'ocasiona de faire commencer et achever, subsidialement avec les revenus de la fabrique, le maître autel et le lambry du cœur de l'église de N.D. de Conchy, qui fut fait par un garçon de ma connaissance, nommé Pierre Girard, natif de Vreill, près de Montdidier, et eût pour sa façon trois cents livres, et se réduisant à cette somme en considération de ce que je le pris en pension à des conditions très modiques, vu la cherté des vivres, car un homme de bonne appétit auroit bien frayé pour vingt-cinq à trente sols de pain seulement par jour.

Il fit aussi l'autel de la Vierge et le banc où s'assoie M. Masson et autre. Le baton avec cette autel, aussi le banc et le lambry des deux côtés pour toute façon, bois, sculpture, coûte cinq cents quarante deux livres huit sols.

Le bois du lambry fut fourny par M. Pierre Masson, maître de la poste, au dépend de l'église. Cette même année je fis faire recouvrir le presbiter et l'auroit achevé si Dieu dont les secrets sont impénétrables ne m'eût appelé à un autre employ dans son église, afin que mes successeurs se sentissent dans la suite des temps du lucre que produisit au curé de cette paroisse le malheureux état de nos voisins qui avoient négligé de semer de l'orge; plusieurs moururent de froyds et ensevelys dans la neige. Les plus hardys ne mangeoient qu'en tremblants, et un pauvre chat voulant lécher un assiette avec sa lenteur ordinaire trayna l'assiette avec sa langue qui sy gela.

Experto crede Roberto.

Quorum, scripta, manent in hoc mortalibus Christo.

Nomina, fac manent, vitae immortalis, libro.

Ut cuncti oeterna coelorum pace quiescant.

Signé: J.B. Lenormand.

(1)-Lettre écrite par le curé de Conchy sur les registres de catholicité.

-Texte communiqué par monsieur LOIR, instituteur à Mont-l'Evêque (Oise), transmis au comité archéologique de Noyon et fourni au journal par Monsieur Daniel PILLOT.

UN JOURNAL "TRISTE ET VIDE"

Je pense qu'au fil des mois, vous avez perçu l'évolution du journal. Au départ, simplement rédigé et tapé à la machine à écrire par une seule personne, il est maintenant pris en main par toute une équipe, mis en forme avec des moyens techniques à la pointe du progrès (ordinateurs personnels, traitement de texte, logiciel de mise en page, etc...)

La rédaction, la mise en page, l'impression sont entièrement réalisées bénévolement et gratuitement. Le tirage est fait par photocopie et revient à 50 c. l'exemplaire et la distribution par la poste à 42 c. l'unité.

Il va de soi, que nous ne sommes pas des professionnels mais néanmoins nous avons le goût de la perfection et désirons toujours faire mieux.

Compétence, dévouement, altruisme, sens de la responsabilité sont nos maîtres-mots et nous ne craignons pas de passer des journées entières pour le bien commun.

Un énorme travail a été entrepris, nous espérons que vous en percevez l'utilité, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

J'aimerais citer et remercier toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration du CONCHYLIEN, en premier lieu Monsieur HARANG qui m'a donné les moyens techniques de réaliser le premier numéro. Monsieur PILLOT qui a contribué d'une manière décisive à l'impression du numéro 3 et toute l'équipe qui apporte son soutien rédactionnel, artistique, technique. Je veux parler de : Madame HARANG - Mesdemoiselles Valérie VASSEUR, Valérie PUILLE - Messieurs Yves LEMAIRE, Dominique BENARD, Christian TURIN, Guy COLLIN - Toute l'équipe et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux.

Conchy se tourne vers l'avenir, bâtissons ensemble notre futur.

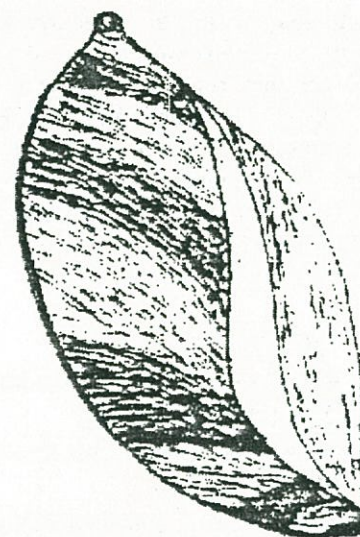
Aurore COLLIN

Ce journal a été tiré à 200 exemplaires. Ont participé à sa rédaction:

Mesdames HARANG et COLLIN
Messieurs HARANG, PILLOT, TURIN, BENARD, COLLIN.
Rédactrice: Aurore COLLIN.

B.M.O.

Bulletin Municipal Officiel



LE CONCHYLIEN

SOMMAIRE:

EDITORIAL
VIE ASSOCIATIVE
FESTIVITÉS
LIBRE PENSÉE

LETTRE DU MAIRE
VIE PAROISSIALE
ETAT CIVIL
NOTRE HISTOIRE

EDITORIAL

LE JUSTE PRIX DE L'ENERGIE

Quand un particulier chauffe son domicile à l'électricité, il paie bien sûr le courant, mais c'est la collectivité qui avance l'argent nécessaire pour financer le renforcement du réseau. (Transformateur plus puissant.)

Belle énergie que voilà! Financée par les impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière, etc...)

Ceux qui investissent pour installer des cuves à fioul et des chaudières, eux, paient tout de leur poche; ils paient même deux fois:

-Une fois pour payer leur installation,

-Une deuxième fois au travers des impôts pour payer les installations électriques.

A ce tarif-là, il vaut mieux investir dans une énergie financée par la collectivité.

Si on va jusqu'au bout du raisonnement, chacun va installer chez lui un chauffage électrique et tout le budget de la commune sera consacré aux renforcements successifs du réseau. (Actuellement, la commune dépense presque 30.000,00 francs par an pour rembourser les emprunts contractés à cet effet.)

Ce serait bien dommage, alors que cet argent serait mieux utilisé à améliorer le cadre de l'école maternelle par exemple.

L'argent de la collectivité doit servir à la collectivité et l'installation des réseaux électriques doit être payée d'abord par ceux qui utilisent l'électricité.

Chacun à le DROIT d'installer chez lui le mode de chauffage qui lui plaît; il a aussi le DEVOIR d'en payer le JUSTE PRIX.

C. TURIN

LETTRE DU MAIRE

En ce début d'année, le Conseil Municipal et moi-même adressons nos meilleurs vœux de santé et de prospérité à tous les habitants de notre commune.

Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour leur faciliter la vie, pour leur assurer tout ce qu'ils sont en droit d'attendre de leurs élus et pour leur éviter toute complication inutile. L'administration communale doit toujours ainsi se tenir entre son devoir de répondre aux besoins exprimés et cet autre devoir, non moins impérieux, d'être aussi discrète que possible et de ne pas intervenir dans la vie des gens lorsque ce n'est pas nécessaire. Entre ces deux limites nous essaierons d'être les élus que souhaitent tous les électeurs, ceux qui nous ont élus et ceux qui n'ont pas voté pour nous; car notre devoir est de contenter autant que possible les uns et les autres.

Les nouvelles dispositions découlant de la décentralisation donnent plus de responsabilité aux élus locaux; je souhaite que cela nous aide à satisfaire tous les citoyens mieux encore que par le passé.

Le moment est venu de faire un bilan de l'année écoulée et d'exposer les projets qui devraient être réalisés en 1990.

Sans vouloir entrer dans le détail, permettez-moi de rappeler quelques points concernant la taxe sur le courant électrique: si c'est un souhait que j'avais formulé, le Conseil Municipal l'a adopté à l'unanimité et a limité le prélèvement au taux de 4%.

La rentrée d'argent ainsi obtenue ne permettra pas de couvrir les annuités d'emprunts contractés depuis 1976 pour financer la part des travaux de renforcement du réseau électrique demandée à la commune.